



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 1

N° Spécial

8 avril 2016

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 8 avril 2016

Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 1

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2016-016	05.04.2016	Arrêté portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE DDCS N°2016-016 DU 5 AVRIL 2016 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°1 DES HAUTS-DE-SEINE

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 224-1 et suivants et R 224-1 et suivants,

Vu le décret du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II),

Vu l'arrêté du Premier ministre du 2 mai 2014 portant nomination de Madame Christine JACQUEMOIRE en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DDCS n°2010-014 du 9 septembre 2010 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DDCS n°2012-020 du 27 février 2012 portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DDCS n°2013-050 du 25 juillet 2013 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DDCS n°2014-079 du 11 août 2014 portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DDCS n°2015-025 du 4 mai 2015 portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté MCI n°2015-44 du 15 octobre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Thierry BONNIER, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu la démission de Madame Noëlle BAUDOUIN consécutive à la dissolution de l'Association des Assistantes familiales d'Ile-de-France (AAIF) à laquelle elle appartenait, et au titre de laquelle elle avait été désignée membre du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1,

Vu la lettre de démission de Madame Catherine ZAKOSKI (suppléante de Madame Noëlle BAUDOUIN), représentante de l'association des Assistantes Maternelles Pour l'Enfance (AMPE),

Vu la lettre de proposition de candidatures de remplacement présentée par l'association des Assistantes Maternelles Pour l'Enfance (AMPE) en date du 7 mars 2016,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté n°2010-014 du 9 septembre 2010 et l'article 3 de l'arrêté n°2013-050 du 25 juillet 2013 susvisés sont modifiés ainsi qu'il suit :

Sont désignées en tant que membre titulaire et membre suppléante du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1, représentant les associations d'assistant(e)s maternel(le)s du département des Hauts-de-Seine, les personnes suivantes :

Madame Noëlle BAUDOUIN, titulaire, représentante de l'association des Assistantes Maternelles Pour l'Enfance (AMPE),

Madame Corine VANDER-CRUYSSSEN, suppléante, représentante de l'association des Assistantes Maternelles Pour l'Enfance (AMPE).

Article 2 :

Les autres dispositions des arrêtés portant désignation et modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 susvisés demeurent inchangées.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture
des Hauts-de-Seine,

Thierry BONNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>